



# GABON

## LETTRE D'INTENTION

Avril 2020

Le document ci-après est une lettre d'intention du gouvernement du Gabon dans laquelle sont énoncées les mesures que le Gabon entend mettre en œuvre à l'appui d'une demande d'achat présentée au titre de l'instrument de financement rapide. Ce document, qui reste la propriété du Gabon, est affiché sur le site internet du FMI avec le consentement de l'État membre, au bénéfice des usagers de ce site.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090 (États-Unis)  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**

# Gabon : Demande d'achat au titre de l'instrument de financement rapide — Lettre d'intention

Le 3 avril 2020

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C., 20431  
Etats-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières

Madame la Directrice Générale :

1. Le 12 mars 2020, le Gabon a enregistré son premier cas de coronavirus (Covid-19), et depuis lors, d'autres cas ont été constatés. Le gouvernement a réagi avec beaucoup de promptitude pour répondre aux besoins médicaux des personnes touchées par ce virus qui a déjà endeuillé plusieurs familles à travers le monde. Notre stratégie de riposte a été immédiate et exhaustive avec des mesures drastiques, y compris la fermeture des frontières, des écoles, des bars et des restaurants et la suspension des vols internationaux. Nous avons aussi introduit des mesures économiques, y compris le contrôle de prix sur certains médicaments et produits sanitaires.
2. En même temps, le Gabon est confronté à l'effondrement des cours internationaux du pétrole. Ce choc combiné avec la pandémie de Covid-19 vont avoir un impact négatif important sur l'économie gabonaise. Nous anticipons un ralentissement significatif de la croissance et une dégradation de la position extérieure et celle des finances publiques. La production pétrolière devrait diminuer principalement en raison à la fois de la baisse de la demande mondiale mais aussi des investissements de maintenance des sociétés pétrolières. La production du secteur non-pétrolier devrait aussi souffrir de l'impact direct du Covid-19 sur les populations, et des mesures de confinement et de restrictions imposées notamment sur les transports des biens et marchandises. La balance des paiements sera affectée notamment par la baisse des exportations et des investissements directs étrangers.
3. Le ralentissement des exportations pétrolières et de l'activité économique aura un impact négatif sur les recettes budgétaires tandis que des pressions s'exerceront sur les dépenses, notamment pour faire face aux besoins sanitaires et soutenir les populations les plus vulnérables. Pour faire face à la pandémie, le gouvernement est d'ores et déjà en train de renforcer le contrôle

sur les dépenses afin de dégager des marges de manœuvre pour le financement des dépenses liées au Covid-19. Par ailleurs, dans un contexte de chute brutale des prix du pétrole et de nos recettes, nous allons procéder à une reprogrammation d'un certain nombre de projets pour un montant global d'environ 92 milliards de FCFA. Malgré ces mesures, nous nous attendons à ce que le solde budgétaire global se détériore de presque 4,3 points de pourcentage du PIB (de 1,4 pour cent à -2,9 pour cent du PIB) en 2020. Le déficit primaire hors pétrole devrait augmenter de 1,5 point de pourcentage du PIB hors pétrole.

4. Dans ce contexte, le gouvernement gabonais voudrait solliciter l'assistance financière du FMI au titre de l'instrument de financement rapide (IFR) pour éviter une perturbation économique immédiate et grave. L'aide serait d'un montant équivalent à 108 millions de DTS, ce qui correspond à 50 pour cent du quota du Gabon au Fonds. Cet appui financier du FMI aiderait à atténuer la pression sur notre balance des paiements tout en garantissant l'espace budgétaire nécessaire pour lutter contre la propagation du virus et répondre aux besoins de la population. Nous avons aussi des discussions approfondies avec nos autres partenaires au développement y compris la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, et l'Agence Française de Développement sur un éventuel appui financier pour clore l'écart additionnel de financement. Nous sommes convaincus que l'aide de nos partenaires au développement nous permettra de clore le gap de financement en 2020. Si ce n'était pas le cas, ou si l'impact économique du virus était plus important que prévu, nous redéfinirons les priorités effectuées dans le cadre du budget de l'année 2020, notamment pour les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, afin de dégager l'espace budgétaire additionnel pour la lutte contre le Covid-19. Nous avons déjà identifié une liste additionnelle de projets d'un montant de 40 milliards de FCFA qui pourrait être aussi reportés. Nous pourrions aussi essayer de faire recours au financement intérieur. Une loi de finances rectificative serait prise dans les meilleurs délais.

5. Comme vous le savez, les perspectives macroéconomiques sont difficiles mais nous restons déterminés à maintenir la stabilité macroéconomique, à stimuler la compétitivité et la croissance et à réduire la pauvreté. La rigueur dans la gestion budgétaire demeure une priorité, même en temps de crise, et, si nécessaire, nous mettrons en œuvre des mesures supplémentaires en recettes et en dépenses pour assurer la soutenabilité budgétaire et éviter la création de nouveaux arriérés. Nous reconnaissons que la baisse des prix du pétrole requiert plus d'ajustement que prévu auparavant afin de préserver la soutenabilité de la dette et contribuer à la stabilité externe de la CEMAC. Dans ce cadre, nous allons redoubler d'efforts, notamment pour une mobilisation plus forte des recettes hors pétrole. Nous continuerons aussi à améliorer l'efficacité des dépenses et protéger les dépenses sociales. Nous nous engageons également à améliorer la gestion de la dette, à compter davantage sur des prêts semi-concessionnels, y compris ceux provenant des partenaires multilatéraux et bilatéraux. Nous restons aussi déterminés à mettre en œuvre les réformes restant sous le programme MEC, en particulier l'application à l'initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

6. Le Gouvernement continuera à publier périodiquement l'exécution des recettes et des dépenses, et prévoit d'avoir un mécanisme de rapport distinct pour les dépenses liées à Covid-19

afin de rendre compte de manière transparente de tout le financement obtenu pour cette pandémie. Nous nous engageons à rendre compte trimestriellement des dépenses effectuées sur les fonds d'urgence, à lancer un audit indépendant de ces dépenses dans les six mois suivant leur décaissement et à en publier les résultats. Les résultats publiés incluront le texte intégral de tous les marchés publics passés dans ce contexte, ainsi que les informations relatives aux bénéficiaires effectifs de ces marchés. En outre, les autorités sont résolues à poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gestion budgétaire établies grâce à l'appui de l'assistance technique du FMI. Nous continuerons l'assainissement budgétaire et nous prévoyons de remettre le ratio de la dette publique au PIB sur une trajectoire décroissante dès 2021.

7. Nous apprécions la coopération que nous avons avec le FMI et nous n'avons pas l'intention de mettre en place des mesures ou des politiques susceptibles d'exacerber les problèmes de la balance des paiements, y compris de ne pas introduire ou intensifier les restrictions de change et de commerce et autres mesures ou politiques qui accentueraient ces difficultés. Le gouvernement gabonais continuera de maintenir le dialogue avec le FMI et à respecter les engagements pris dans le cadre de cet accord. Nous continuerons à fournir au personnel du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, y compris celles relatives au Fond Spécial de lutte contre le Covid-19 logé à la Caisse des Dépôts et Consignation. Nous convenons, en outre, de coopérer avec le FMI dans le cadre de toute mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BEAC que le FMI devra effectuer.

8. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et le prochain rapport des services du FMI pour la demande de l'accord IFR.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Monsieur Jean-Marie Ogandaga  
Ministre de l'Économie et des Finances